

Informations importantes préalables à l'assemblée

Les informations suivantes sont relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Natixis du mercredi 20 mai 2020 et sont extraites des rubriques ci-après.

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 y afférent, le conseil d'administration de Natixis a décidé de tenir l'Assemblée générale mixte à « **huis clos** », **hors la présence physique des actionnaires**, le mercredi 20 mai 2020 à 15 heures au siège social de Natixis (30 Avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris) et non plus au Palais Brongniart.

En conséquence aucune carte d'admission à cette assemblée ne sera délivrée et **seul le vote au préalable sera possible**. **La brochure de convocation interactive** avec le projet des résolutions est consultable [ici](#).

Natixis invite les actionnaires à exercer leur vote par Internet ou par correspondance, ou en donnant procuration au président du conseil d'administration, ou encore en donnant mandat à un tiers.

Pour exercer leur droit de vote les actionnaires pourront :

- voter par internet sur la plateforme sécurisée Votaccess du 29 avril 2020 au 19 mai 2020 à 15 heures. Il est conseillé aux actionnaires de privilégier ce mode de vote et de voter sans attendre la veille afin d'éviter une saturation du site internet
- voter par correspondance ou par procuration en adressant au plus tard le 17 mai 2020 le [formulaire téléchargeable ici](#) à CACEIS à l'adresse ct-assemblees@caceis.com ou par courrier à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Les actionnaires pourront donner mandat à une personne dénommée dans les conditions suivantes :

- les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire devront parvenir au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le samedi 16 mai 2020
- le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à CACEIS Corporate Trust, par message électronique (à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com), en utilisant le formulaire de vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le samedi 16 mai 2020.

Pendant l'assemblée, il ne sera pas possible de poser des questions orales, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions. Toutefois, les actionnaires sont invités à **poser, au préalable, des questions écrites auxquelles il sera répondu en séance**.

En effet, les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 14 mai 2020.

Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte et peuvent être adressées à Natixis, Secrétariat du Conseil - Corporate Governance, BP 4, 75060 Paris Cedex 02, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assemblee.generale@natixis.com.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, la Société fera ses meilleurs efforts pour répondre aux questions écrites des actionnaires adressées postérieurement au 14 mai 2020 et reçues par la Société au plus tard le 18 mai 2020.

Natixis mettra à la disposition de ses actionnaires une retransmission, en direct et en différé, de l'intégralité de l'Assemblée générale sur [le site internet de la société](#).

Les actionnaires sont invités à **consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la société** pour y retrouver également certaines interventions et vidéos des participants d'ici le 20 mai prochain.